

Réflexions sur la didactique du droit

Du MSDRO 31 à Wikipedia

Travail à distance du 17 octobre 2025

Ce PPT sera présenté aux responsables suisses de Wikipédia (le matin du 7 novembre 2025) afin d'apporter des améliorations à la page « Didactique du droit ».



Si des éléments ne correspondent pas à ce que vous avez constaté durant le TAD, vous pouvez apporter des propositions de modification et rédiger des commentaires directement sur un document en ligne, à l'adresse disponible sur www.gaius.ch ou à l'aide du QR-code ci-joint.

1. Notre définition de la didactique du droit et notre travail en MSDRO

Une définition de la « didactique du droit » pour nos modules MSDRO

La didactique du droit vise à comprendre comment favoriser la rencontre entre les sujets apprenants et l'objet juridique, en articulant savoirs savants, savoirs à enseigner et pratiques formatives, dans des conditions concrètes d'enseignement. La didactique du droit est ainsi le champ de recherche qui analyse en particulier, dans une perspective scientifique,

1. les savoirs juridiques (règles de droit, concepts et principes juridiques, méthodes et raisonnements propres au droit) et leur transformation en savoirs à enseigner, puis en savoirs enseignés et appris,
2. les dispositifs (tâches, activités et consignes dans le cadre de séquences d'enseignement) et ressources mobilisés (manuels, supports de cours et outils numériques) pour enseigner et apprendre le droit, en tenant compte des prescriptions institutionnelles (programmes et référentiels),
3. les processus d'apprentissage des élèves (en particulier sur la connaissance des savoirs en droit, la compréhension des normes, la maîtrise des raisonnements, le repérage d'obstacles conceptuels, le développement de compétences juridiques),
4. ainsi que les postures des enseignant-e-s (notamment face aux savoirs juridiques, aux conceptions de l'apprentissage, aux aptitudes des élèves, à leurs propres compétences professionnelles) et les interactions entre enseignant-e-s, élèves et milieux professionnels ou académiques où ces apprentissages prennent sens.

Ce que l'on pourrait aborder en cours de didactique du droit

1. à propos de la transformation des savoirs savants en savoirs à enseigner

- Comment travailler le langage juridique
- Comment sélectionner les contenus à enseigner et organiser une progression logique
- Comment maîtriser la recherche dans les diverses sources du droit (doctrine, jurisprudence, législation) et utiliser ces dernières en classe
- Comment évaluer la pertinence et la fiabilité scientifique des divers supports de cours (manuels, polycopiés, séquences en ligne,...)
- Comment contextualiser l'étude des normes juridiques en classe en respectant la logique scientifique (liens corrects avec l'actualité, les médias, le vécu des élèves, la vie quotidienne)
- Comment prendre en compte l'évolution du droit
- Comment élargir l'étude des normes juridiques par l'histoire et la comparaison internationale

Ce que l'on pourrait aborder en cours de didactique du droit

2. à propos des dispositifs et les ressources

- Comment enseigner par des cas et maîtriser les raisonnements juridiques
- Comment trouver, utiliser à bon escient et varier les supports de cours en classe (manuels, photocopiés, séquences en ligne,...)
- Comment mettre en activité les élèves dans des dispositifs spécifiques au droit : simulations de procès (rendre la justice) ou de débats parlementaires (élaborer des lois), négociations entre parties (créer des contrats), visites de lieux (études, parlements, tribunaux,...) et rencontres avec des experts, ...
- Comment faire co-construire des savoirs juridiques par les élèves
- Comment intégrer les outils numériques dans l'enseignement du droit
- Comment identifier et choisir les dispositifs qui développent l'esprit critique des élèves et les initie à la pensée complexe
- Comment imaginer des dispositifs concrets pour intégrer l'actualité et les problèmes de la vie quotidienne
- Comment mettre en œuvre des dispositifs favorisant l'interdisciplinarité

Ce que l'on pourrait aborder en cours de didactique du droit

3. à propos des processus d'apprentissage des élèves

- Comment identifier et prendre en compte les représentations des élèves et les clichés sur le droit
- Comment anticiper, analyser et traiter les obstacles cognitifs des élèves et les erreurs commises
- Comment prioriser la compréhension des concepts juridiques et de la logique du droit par rapports aux connaissances déclaratives
- Comment institutionnaliser les savoirs juridiques appris
- Comment mettre en œuvre des phases métacognitives et renforcer l'apprentissage des raisonnements juridiques
- Comment susciter l'intérêt et maintenir la motivation des élèves
- Comment varier les modalités d'évaluation et utiliser cette dernière pour effectuer des bilans à propos des apprentissages effectués (évaluation diagnostique, formative et certificative)
- Comment favoriser l'intégration, la mise en œuvre des savoirs appris et le transfert à d'autres situations juridiques

Ce que l'on pourrait aborder en cours de didactique du droit

4. à propos des postures des enseignant·e·s

- Comment apprendre à adopter la posture du facilitateur du raisonnement et non de celui du pourvoyeur de bonnes réponses
- Comment gérer l'incertitude en droit et accepter le « ça dépend » du juriste (et le faire accepter aux élèves)
- Comment adopter une posture réflexive et questionner régulièrement sa propre pratique
- Comment gérer le risque de dire des choses inexactes en droit et garder une certaine modestie ou humilité face à ses propres savoirs
- Comment trouver un équilibre entre nos centres d'intérêts juridiques, ceux des élèves et les exigences officielles
- Comment réfléchir sur la posture éthique et la neutralité engagée de l'enseignant de droit, notamment comment lors de sujets sensibles où les élèves peuvent avoir des opinions divergentes
- Comment sortir d'un isolement professionnel pour apprendre à collaborer et partager ses expériences (positives ou négatives)

2. Les commentaires des étudiant·e·s sur la page Wikipédia “Didactique du droit”

Commentaires généraux sur la page « Didactique du droit »

Les principales critiques faites sont :

- le manque de profondeur analytique et de nuances
- le faible cadrage conceptuel et la confusion entre didactique et pédagogie
- l'absence des concepts-clés de la didactique du droit
- la structuration insuffisante et le manque de cohérence avec les articles «didactique» et «didactique de l'histoire»
- le manque de contextualisation par niveaux d'enseignement et par systèmes juridiques
- les références et les exemplifications insuffisantes

Sur la définition de la didactique du droit

- La définition est réductrice, et même inexacte : la didactique n'est pas «une manière d'enseigner»
- Il y a confusion entre didactique et pédagogie
- Il manque l'évocation de la transformation des savoirs et la distinction entre savoirs savants, savoirs à enseigner, savoirs appris
- Il n'y a pas de vue d'ensemble de la didactique du droit, mais directement une liste de méthodes
- La définition de la didactique du droit n'est pas cohérente avec celles de la didactique et de la didactique de l'histoire
- La finalité de la didactique du droit est trop restreinte et ne fait référence qu'au niveau universitaire

Sur la rubrique « Histoire »

- Cette rubrique est trop brève et peu structurée
- Il manque un cadrage historique et des repères chronologiques
- Il manque la référence à des auteurs incontournables ou fondateurs, et à des courants spécifiques
- La bibliographie n'est pas assez étoffée
- Il manque une analyse comparée entre les diverses traditions juridiques existant sur les divers continents
- Il manque une articulation claire entre les éléments évoqués et les dimensions éducatives

Sur la rubrique « Approches »

Un panorama de quelques approches est fait, mais...

- Il manque un cadrage conceptuel commun, notamment des liens avec les concepts-clés de la didactique du droit
- Il y a des confusions entre didactique, pédagogie, méthodes, outils et ressources
- La sélection et l'organisation de la présentation de ces approches est arbitraire car les choix ne sont pas justifiés
- Il manque des approches ou d'autres courants didactiques
- Après la description succincte des approches, il n'y pas de partie critique (pas d'analyse des forces ou des limites, des conditions d'emploi, ni d'articulations aux objectifs d'apprentissage)
- La présentation semble élitiste et ne concerne que des niveaux universitaires

Sur la rubrique « Références »

Dans cette rubrique, quelques références sont données, dont une de 2024 et plusieurs de langues différentes, mais ...

- Plusieurs passages de l'article sont sans référence ou renvoient à des sources trop générales
- La bibliographie est lacunaire et trop peu développée
- Il manque des articles ou ouvrages qui seraient considérés comme fondateurs de la didactique du droit
- Il manque des références à la didactique de manière générale et aux diverses didactiques disciplinaires proches de celle du droit
- Il manque des ouvrages consacrés essentiellement et directement à la didactique du droit
- La couverture géographique des ouvrages cités pourrait être élargie

Sur les rubriques qui manquent

- Il manque une rubrique essentielle sur les concepts-clés de la didactique du droit
- Il manque une rubrique sur les processus de transformation des savoirs en droit (la transposition didactique)
- La rubrique «Approches» devrait être complétée par une rubrique intitulée «Approches, méthodes et outils»
- Il manque une rubrique sur les contextes institutionnels et les programmes d'études
- Il manque une rubrique sur les dimensions comparatives (entre les diverses traditions juridiques notamment)
- Il manque une rubrique sur les développements contemporains et les débats en cours dans cette didactique

3. Les concepts-clés de la didactique du droit et la page Wikipédia “Didactique du droit”

Les concepts-clés de la didactique du droit selon les étudiant·e·s	La présence de ces concepts-clés dans la page Wikipédia « didactique du droit »
1. La notion même de « didactique du droit » 2. Les écoles juridiques (les courants de pensée en droit) et la notion de matrice disciplinaire pour l'enseignement du droit 3. La transposition didactique en droit (transformation des savoirs de référence en savoirs juridiques enseignables et enseignés) 4. La détermination et la sélection pertinente des modèles d'enseignement-apprentissage en droit 5. L'analyse des finalités et la sélection des objectifs pour l'enseignement du droit 6. La formulation des consignes et l'élaboration des activités en droit 7. L'analyse et l'évaluation des dispositifs d'enseignement en droit (taxonomie et autres outils, ...) 8. Les pratiques de savoirs en droit et les raisonnements juridiques 9. L'alignement curriculaire dans l'enseignement du droit 10. L'élaboration et l'analyse planification de séquences d'enseignement en droit (ingénierie didactique) 11. La notion d'obstacle épistémologique et l'analyse des processus d'apprentissage en droit 12. Les représentations/préconceptions des élèves/étudiants, leur analyse et leur prise en compte dans l'enseignement du droit 13. La conceptualisation de l'enseignement du droit (des institutions juridiques aux concepts et leur mise en réseaux) 14. La problématisation de l'enseignement du droit (problème, situation-problème, enquête et apprentissage par la problématisation) 15. Les compétences juridiques à développer chez les élèves/étudiants et 16. Le travail coopératif et la co-construction des savoirs juridiques 17. L'évaluation des apprentissages (savoirs, savoir-faire et compétences) en droit 18. L'intégration des outils numériques (dont l'IA) et l'analyse des enjeux de cet usage dans l'enseignement du droit 19. La différenciation de l'enseignement du droit selon les niveaux scolaires et les filières 20. Initiation à la pensée complexe et critique par le droit 21. L'éducation au politique par le droit (l'intégration de la dimension citoyenne et éthique) 22. Les postures professionnelles de l'enseignant de droit (valeurs, neutralité, perception des élèves/étudiants)	1. Définition succincte et réductrice 2. Partiellement (mais rien sur la notion de matrice disciplinaire) 3. Pas présent 4. Partiellement (sans comparaison ni distinction, ni analyse critique) 5. Pas présent 6. Pas présent 7. Pas présent 8. Partiellement (quelques approches mentionnées dont la résolution de cas) 9. Pas présent 10. Pas présent 11. Pas présent 12. Partiellement (quelques éléments dans l'approche « Havruta ») 13. Pas présent 14. Pas présent (ou partiellement avec la méthode de résolution de cas) 15. Partiellement 16. Partiellement (indirectement dans les approches de la clinique juridique et l'Havruta) 17. Pas présent 18. Pas présent 19. Pas présent 20. Pas présent 21. Pas présent 22. Pas présent